

# Décryptage

## Devenir un parent d'élève averti

Début septembre, la FCPE a lancé son site de formation en ligne [jaimemonecolepublique.fr](http://jaimemonecolepublique.fr). **Petit mode d'emploi** pour profiter de ce nouveau service.

Illustration : DAVID LORY



### L'AVIS DE LA FCPE

Au cœur de l'activité de la FCPE, **les relations familles-école** sont naturellement le premier module de formation que vous pourrez découvrir sur la plateforme de formation. Deux autres sujets ont été mis en ligne pour ce lancement : les élections scolaires et le conseil de classe. Chaque formation se décompose en deux parties. « Les essentiels », avec des saynètes animées, des activités pédagogiques, et des vidéos où **un coach apporte les explications** nécessaires. Et une seconde partie, « Pour aller plus loin », avec des activités complémentaires, et la mise à disposition de nombreuses ressources : dossiers thématiques,

textes officiels, documents-type... Caractérisé par **un langage simple et accessible**, chaque module a pour objectif de répondre aux préoccupations des parents : quels sont leurs droits, comment dialoguer avec l'école ou l'établissement, comment résoudre petits et gros conflits, à quoi servent les élections des représentants des parents d'élèves, quel est le rôle du parent délégué en conseil de classe... Début novembre, une nouvelle formation sera disponible : **« Créer et animer un conseil local FCPE »**. Puis c'est au rythme d'une nouvelle formation tous les deux mois que l'offre s'enrichira.